

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE AUX BUREAUX DE VOTE



DIJON
Ville Amie des Aînés depuis 06-2009
Dijon (21)
Fiche publiée le 02/08/2018

OBJECTIFS

Permettre aux personnes âgées qui éprouvent des difficultés à se déplacer d'accomplir leurs droits et devoirs civiques.

PRATIQUE

Élaborer le projet et le présenter au conseil d'administration du CCAS pour autorisation et mise en place. Définir les modalités d'inscription et d'organisation des transports. Rechercher des volontaires parmi le personnel du CCAS pour conduire les véhicules de service. Réserver les voitures adaptées auprès du garage municipal. Informer le public, les services sociaux et les partenaires.



ACCOMPLIR SON DEVOIR CIVIQUE N'A PAS D'ÂGE

La fragilité de mobilité de certaines personnes âgées peut compromettre l'exercice des droits, dont les droits civiques tel que le droit de vote. **Les bureaux de votes sont situés dans les quartiers, au plus proche des habitants. Cependant, pour certains, le trajet du domicile jusqu'à ce lieu peut être un obstacle à cet exercice. Pour lever ce frein et permettre aux personnes âgées de continuer à accomplir leur devoir civique, la ville a décidé de proposer un service de transport et d'accompagnement.** Ce dernier est proposé aux dijonnais âgé de 65 ans ou plus, isolés (absence d'entourage : famille, ami, voisin qui pourraient les accompagner) et dans l'incapacité de se déplacer par leurs propres moyens.



UN DISPOSITIF BIEN PENSÉ

C'est la Maison des seniors (MDS) qui assure les inscriptions, l'organisation des trajets, coordonne le dispositif et encadre l'action le jour des élections. Des agents volontaires (tous les services du CCAS) sont sollicités afin d'assurer le transport des personnes du domicile au lieu de vote grâce aux véhicules mis à disposition par le garage municipal de la ville de Dijon. Enfin, le service des élections relaye l'information sur le dispositif au public et transmet la liste des bureaux de vote à jour à la Maison des Seniors.

Un communiqué de presse est transmis un mois avant les élections afin de faire connaître le dispositif et de permettre aux habitants d'y participer. L'information est également diffusée via les panneaux lumineux de la ville et auprès des partenaires du territoire.

En fonction du type d'élection, 30 à 50 personnes font appel à ce service. Les personnes accompagnées sont très satisfaites de cette proposition qui prend en compte le rythme de chacun (heure du lever, intervention des services de maintien à domicile, temps pour se préparer) et qui est réalisée par du personnel attentif et alerté (les agents volontaires sont des professionnels du CCAS, qui sont (pour la plupart) formés à la relation avec les personnes âgées.

APPEL À CONTRIBUTION

Si, comme Dijon, vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part.
contact@rfvaa.com